**RENCONTRE COMMISSION 5 ET DÉLÉGUÉS de la FIMEM**

**PV DU 23 OCTOBRE 2021**

*Présents:*

*Anna d’Auria (Com #5 – déléguée MCE, Italie), Michel Mulat (Com #5 – ICEM, France), Teresa Garduño (Com #5 – déléguée MEPA, Mexique - traduction), Léonard De Leo (Com #5 – délégué ICEM, France), Papa Meissa Hanne (Com #5 – ASEM, Sénégal), Glaucia Ferreira (CA FIMEM), Sylviane Amiet (Com #5 – FGS, Suisse), Simone Bolignini (Com #5 – REPEF, Brésil), Anton Costa (Com #5- délégué NEG, Espagne), Alfredo Lopez Serrano (délégué MCEP, Espagne -traduction), Marguerite Gomez (CA - traductrice), Lanfranco Genito (~~administrateur et~~ président du CA),*

*Marcela Riquelme (MFC, Chile), Maria Núňez (déléguée MFC, Chile). Karine Jaffré (déléguée ICEM, France), Justynia Gorce-Balut (déléguée PSAPCF, Pologne), Andi Honegger (délégué FGS, Suisse), Gwenaëlle Bérillon (déléguée ICEM, France), Yoane Diaz (MFC, Chile), Sofia Lahlou (déléguée SKASIARHEIO, Grèce), Nicolas Mathey (délégué ICEM, France),*

*En cours de session, Monique M.Mboui Abesso (déléguée AECEMO, Cameroun) et Gabriella Varaldi (déléguée MEP-FU, Uruguay) nous rejoignent.*

Présidence de séance : Glaucia (membre du CA et Com 5)

Animation : Michel (Com 5)

Traductions : Teresita, Marguerite, Alfredo, Andi

Secrétariat : Sylviane Amiet (Com 5)

Prises de parole : Léonard De Leo (Com 5)

Gardienne du temps : Anna D’Auria(Com 5)

*Glaucia* ouvre la séance et nous souhaite la Bienvenue : elle rappelle que le rôle des commissions a été défini lors de l’AG de Suède.

Elle présente la commission5 et le fonctionnement de la séance actuelle.

*Lanfranco* nous salue au nom du CA et souligne l’importance du travail des commissions.

*Léonard* précise les conditions de prise de parole.

*Michel* présente nos objectifs d’intervention sur les trois textes fondamentaux qui ne sont plus adéquats après les décisions prises lors de l’AG.

Le rôle des délégués n’est actuellement pas défini et nous avons besoin de vos questions et vos opinions sur votre rôle.

Les commissions qui existaient au début de la FIMEM ont disparu depuis plus de 40 ans.

Toute la charge de travail est reportée sur le CA, trop peu nombreux pour gérer l’ensemble des charges.

Il est nécessaire de réintroduire une participation démocratique plus étendue.

Pour légaliser la nouvelle situation, il est indispensable de modifier et d’harmoniser nos textes fondamentaux.

La décision à prendre actuellement est celle-ci :

**Acceptez-vous que la commission 5 travaille sur les textes fondamentaux et définisse les**

**nouveaux rôles des délégués, des commissions et du CA?**

Pour arriver à l’AG du Maroc avec un texte pouvant être soumis au vote, il est nécessaire de le préparer en amont, par un partage de connaissances entre les délégués et leurs mouvements et la commission chargée de les rédiger.

*Miche*l ouvre la discussion :

**DÉLÉGUÉS**

*And i:* Délégués et mandatés, n’est-ce pas la même chose?

*Marguerite :* Qui est délégué et quel est son rôle ?

*Sylviane :* Actuellement, nous utilisons la liste envoyée par le CA.

*Papa Meissa :* Les critères de choix d’un délégué lors de l’AG et d’un mandaté lors de nos réunions de travail peuvent être différentes. Au Sénégal, nous utilisons le rôle de délégué pour renforcer les compétences d’un collègue lors de la Ridef. Par contre il est nécessaire que lors de nos rencontres virtuelles, ce soit un membre volontaire acceptant de réfléchir sur des questions très techniques.

*Marguerite :* Qui donne le mandat : le mouvement ou une structure de la FIMEM ? Pour combien de temps ?

*Michel :*  Il y a peut-être un conflit d’intérêt entre les deux rôles.

Nous pouvons faire le choix de différencier celui qui vote lors de l’AG et celui qui participe aux réunions préparatoires.

*Anna :* Il est nécessaire que ce soit la même personne parce qu’elle connait le dossier.

Il est important que le délégué connaisse le déroulement de toutes nos discussions avant le vote.

Le mandat d’un délégué doit commencer avec une AG et couvrir les deux années qui suivent avant l’AG suivante.

*Michel :* il n’est pas possible de prendre une décision ici et maintenant mais la commission 5 propose aux mouvements le choix entre les deux fonctionnements.

**CHARTE**

*Giancarlo :* Pour quelles raisons la commission 5 propose-t-elle de modifier la charte ?

*Sylviane :* La charte présentée à Nantes est un texte très souple faisant des propositions d’action mais sans caractère impératif. C’est plutôt un catalogue de nos possibilités d’action. Il est nécessaire que les pays membres de la FIMEM s’engagent clairement sur un texte contraignant.

*Miche l:* La charte de Nantes est plutôt un manifeste politique et pédagogique mais nous avons la nécessité d’une charte courte et claire définissant nos valeurs communes.

Dans sa forme, la charte actuellement en vigueur a été votée à Nantes avec l'idée d'en faire une référence pour les chartes des mouvements à venir et un cadre, une orientation générale pour la FIMEM.

Elle est plus un manifeste qu'une charte. L'urgence est donc de présenter un texte court définissant nos valeurs communes, et dans un avenir à définir, il serait important de compléter le manifeste en explicitant tous les points.

*Giancarlo :* Nous pouvons récupérer les éléments de l’ancienne charte pour construire la nouvelle.

*Marguerite :* Il faut mettre en discussion au sein des mouvements les points importants : laïcité, écoles privées …

*Papa Meissa :* La charte est le texte le plus important des trois puisqu’elle définit nos valeurs. Elle peut guider le mouvement dans son fonctionnement. Mais c’est aussi difficile d’évaluer comment elle est respectée.

*Giancarlo*: Par exemple, lors de la rédaction de la charte à Nantes, les camarades du Mexique avaient refusé l’emploi du mot « démocratie » car il pouvait dissimuler la pire des dictatures. Le choix des mots est important.

*Michel :* C’est le texte le plus délicat à composer. Il est nécessaire que chaque mouvement nous envoie des remarques à ce sujet à l’adresse de la commission.

Lors des traductions, il faudra se rappeler que la valeur du SENS des mots est plus important que la traduction littérale. Nous avons besoin des conseils des mouvements.

*Teresita :* Chaque mouvement doit faire une réflexion autour de nos valeurs et envoyer des remarques. Cela nécessite une participation active de tous.

*Michel :* Dans les statuts actuels n’apparaissent pas les sanctions en cas de non-respect de la charte.

La première charte de la FIMEM était reprise de celle de l’ICEM. Elle ne correspond pas à des valeurs internationales.

*Glaucia :* nous avons besoin des réflexion de chaque mouvement pour avancer.

**COMMISSIONS**

 *Michel :* Les nouveaux rôles que nous voulons attribuer aux commissions et aux délégués vont entrainer une modification du rôle du CA.

Les commissions sont constituées de personnes présentées par leur mouvement et qui s’investissent dans la recherche. Allons-nous garder ce fonctionnement ?

*Teresita :* Il n’est pas nécessaire d’être délégué pour faire partie d’une commission.

*Sylviane :* il vaut mieux que les commissionnaires ne soient pas délégués; cela entraine une lourde charge de travail.

*Anna* constate deux urgences :

Il faut renforcer l’implication politique et pédagogique des mouvements.

Les mouvements doivent s’impliquer dans le fonctionnement de la FIMEM aussi entre les Ridefs.

Le réseau de délégués (désignés par les mouvements) doit renforcer le travail du CA qui doit assumer le rôle politique qui consiste à mettre en œuvre les mandats définis en AG et ne pas se limiter aux aspects administratifs.

Les commissions traitent de sujets spécifiques. Ils sont très importants pour la communication entre les mouvements, les échanges, la recherche.

Chaque commission est un groupe de réflexion international.

La participation aux commissions est volontaire.

Nous devons clarifier les rôles des trois entités.

 CA Délégués Commissions

*Marguerite :* Le CA doit avoir avant tout un rôle de coordination.

Il doit rendre compte régulièrement de son travail aux mouvements.

*Gabriella :* Les membres des commissions doivent être accrédités par leur mouvement. Ce sont des personnes qui veulent travailler ensemble et qui choisissent leur mode de fonctionnement en commun. C’est une vision plus démocratique du travail.

*Giancarlo :* Les membres d’une commission choisissent leur mode de fonctionnement mais les commissions ont besoin de structures fixes.

D’où la nécessité pour le CA de porter la responsabilité de la communication interne et externe.

Comment permettre aux commissions d’avoir une continuité dans leur fonctionnement ?

**EN CONCLUSION**

Les commissions sont constituées de manière libre par des personnes intéressées et reconnues par leur mouvement.

Le CA s’implique dans la communication de son travail, le positionnement politique de la FIMEM et la diffusion de l’information interne et externe.

La charte contient les valeurs essentielles qui nous lient.

Les délégués représentent les positions de leurs Mouvements sur les questions et les positions politiques de la FIMEM. Et le réseau de délégués doit soutenir le travail du CA, au fil des rencontres entre les Ridefs.

Il faut déterminer combien de rencontres virtuelles par année.

*Sylviane :* Toute commission n’a pas besoin de rencontrer périodiquement les délégués. Certaines ont simplement à nous informer au fil de leur travail et présenter leurs dossiers en AG. Avec vote si nécessaire…

La commission ***statuts*** a besoin de rencontres fréquentes pour savoir si son travail correspond aux attentes des mouvements. Les statuts sont fondamentaux.

*Marguerite :* comment gérer ces rencontres intermédiaires ? Si ce sont de mini-AG, il faut présenter des documents préparatoires avant la réunion.

*Michel* : Êtes-vous d’accord que l’on continue sur cette voie ?

Et si oui, comment allons-nous continuer à partager ?

*Léonard :* Nous avons besoin de l’aval des délégués pour continuer notre travail. Le peu de représentants de mouvements (20 /41représentants) est-il suffisant pour une prise de décision ?

*Lanfranco* souligne l’importance de la participation volontaire dans les commissions qui représente une grande force de travail. Les membres n’ont pas besoin être nommés par leur mouvement, mais reconnus par lui.

*Sylviane :* Je propose d’envoyer le PV de cette réunion à tous les mouvements et les délégués. Nous leur demandons de nous faire part de leur décision et de leurs remarques et commentaires par écrit à l’adresse fimemcomm5statut@gmail.com

*Michel et Glaucia* remercient les participants au nom de la commission et du CA.

Fait le 24 octobre

Sylviane